

Accidents d'Exposition au Sang

Table des matières

I.	Documents institutionnels	2
II.	Prise en charge de l'AES.....	4
1)	Au laboratoire : HIV rapide BPS.....	4
2)	Au Service de Santé au Travail : suivi sérologique de l'agent.....	4

Abréviations utilisées :

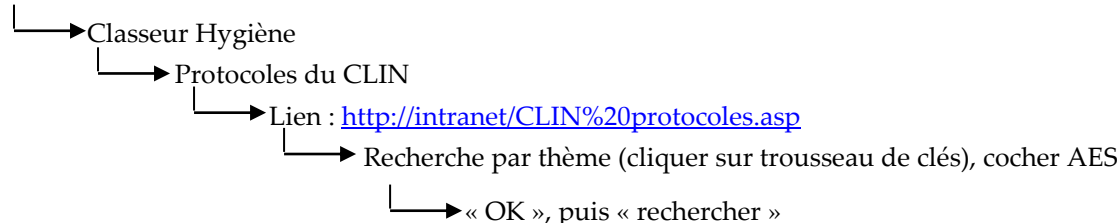
AES = Accident d'Exposition au Sang (ou autres liquides biologiques)

BPS = Bilan Patient Source

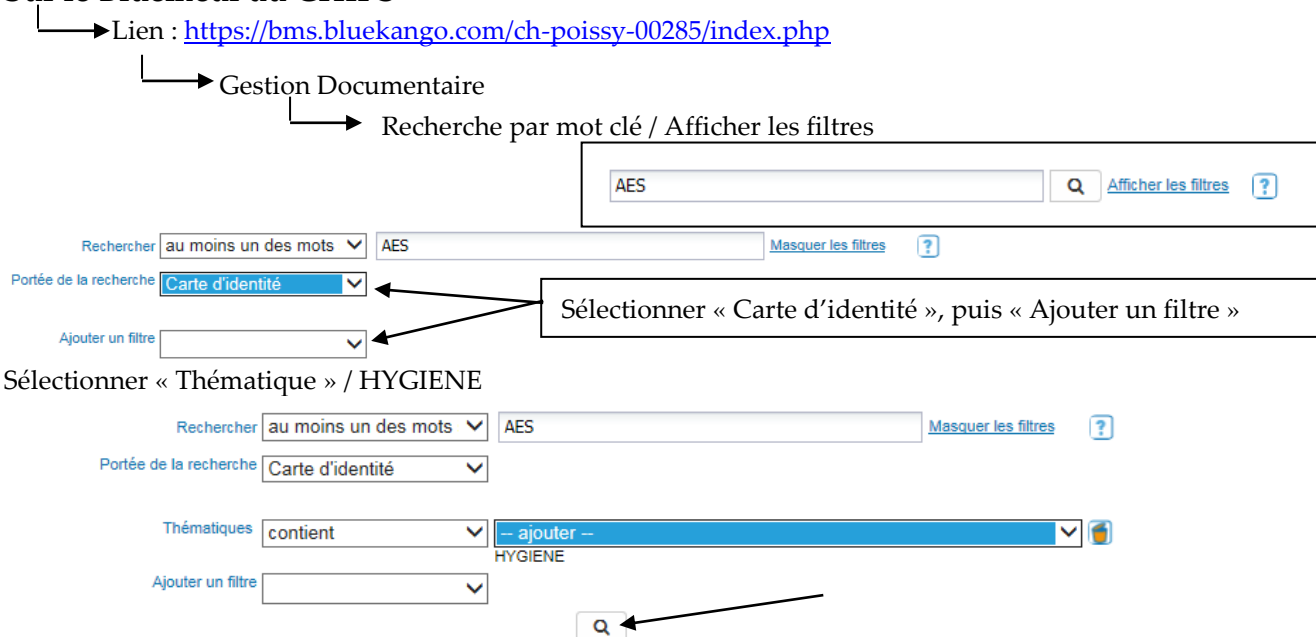
I. Documents institutionnels

Les différents documents en application au Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy Saint-Germain-en-Laye au sujet de l'AES sont accessibles :

Sur le site intranet du CHIPS



Sur le Bluemedi du CHIPS



Sélectionner « Thématique » / HYGIENE

Il existe 8 documents consultables :

SPI/FIC/005	Conseil après une exposition au VIH
SPI/MOD/326	Prise en charge des AES pour le personnel
SPI/MOD/324	Indications de la prophylaxie post AES vis-à-vis du VIH
SPI/MOD/063	10 règles relatives aux AES
SPI/MOD/162	Conduite à tenir en cas d'accident du travail par AES
SPI/MOD/325	Suivi biologique après un AES
DPA/ENR/061	Ordonnance de traitement prophylactique après AES
SPI/ENR/001	Fiche de liaison pour AES

[Retour Haut du document](#)

CLIN : Groupe "A.E.S"
- V3 mai 2010 -
SPI/ENR/001

Fiche de Liaison

UN feuillet accompagne les tubes du patient
source au Laboratoire

UN feuillet est destiné à la Médecine du Travail

Agent :

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Service :
Date de l'A.E.S : _/ _/ _/ Heures :
Durée de la désinfection de la plaie ou de la projection dans le service :

Lien entre l'identité
de l'agent et celle du
patient source
permettant une
communication
efficace entre le
laboratoire et le
médecin évaluateur
du risque (Mise en
place, si nécessaire,
d'une prophylaxie
dans les 4 heures
suivant l'AES)

Patient Source :

Coller l'étiquette
du patient

Partie grisée à remplir
dans le service

Statut sérologique :

VIH ⁻	VIH inconnu	• VIH+	Charge virale :
VHC ⁻	VHC inconnu		Date : _/ _/ _/
VHB ⁻	VHB inconnu	• VHC+	
		• VHB+	

Sérologies du PATIENT SOURCE

à prélever en urgence dans le service

Spécifier AES sur les tubes :

Test VIH rapide
Sérologie VIH
Sérologie VHC
Sérologie VHB

Examens biologiques de l'ACCIDENTE

à prélever aux urgences ou à la médecine du
travail, dans les 8 jours

VIH VHC Ac antiHbS ALAT

Bilan patient source à prélever immédiatement après AES
Et à transmettre au laboratoire avec la fiche de liaison

Ne pas oublier le
suivi sérologique de
l'agent à débiter
dans les 8 jours
suivant l'AES

II. Prise en charge de l'AES

1) Au laboratoire : HIV rapide BPS

En cas d'AES, l'urgence est de connaître le statut sérologique du « patient source » vis-à-vis du VIH afin de savoir s'il est nécessaire de mettre en place une prophylaxie préventive pour l'agent blessé.

Dans le cas d'un AES la seule analyse qui est effectuée en urgence est donc la sérologie VIH. Il existe pour cela un test rapide, qui n'est utilisé que dans ce contexte.

La sérologie VIH est une analyse « protégée », les résultats n'apparaissent donc pas sur le logiciel de consultation mis à disposition des services de soins.

Suite à un AES, le résultat du HIV rapide du patient source est communiqué au senior de garde (poste 5586) des urgences pour le site de Poissy, à l'infectiologue du SMIT (poste 4120) pour le site de Saint-Germain-en-Laye.

Seule la fiche de liaison peut permettre de faire le lien entre le « Patient Source » et « l'Agent exposé au Sang », c'est pourquoi, il est indispensable que les 4 tubes secs du patient source soient accompagnés d'un feuillet de la fiche de liaison auto-carbonnée (SPI ENR 001) remplie en double exemplaire dans le service de l'agent (1 exemplaire accompagne les tubes du patient au laboratoire + 1 feuillet destiné au médecin de santé au travail).

Le technicien chargé de communiquer le résultat du HIV rapide du patient source pourra ainsi transmettre les informations concernant l'agent exposé.

En cas d'absence de carnet auto copiant de fiche de liaison dans le service, la fiche de liaison SPI ENR 001 est imprimable à partir des sites intranet et Bluemedi du CHIPS ou depuis la fiche HIV rapide du catalogue des examens du laboratoire.

2) Au service de Santé au travail : suivi sérologique de l'agent

Extrait de SPI MOD 325 :

Le suivi sérologique de la personne victime d'un AES est adapté en fonction du statut sérologique du patient source et de la mise en place éventuelle d'une prophylaxie.

Ce suivi doit débuter dans les 8 jours suivant l'accident puis être complété à J15, J30, J90, J120 et J180 en fonction de la prescription médicale.

[Retour Haut du document](#)